

MA BOITE

5,50€

Juillet - Août - Septembre 2015

N° 1

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRENEURS

Histoires de dépôts

300 défaillances d'entreprise chaque jour ouvré! Autant de drames auxquels sont confrontés les chefs d'entreprise qui n'avaient jamais imaginé en arriver là!

Française de Mécanique, un projet industriel ambitieux

Rencontre avec Pierre PRZYBYLSKI, directeur général

La valeur de la parole donnée

« Le meilleur moyen de tenir sa parole est de ne jamais la donner », petit tour d'horizon des pratiques actuelles...

Les patrons en roue libre

Sport sans paillette, pas très cher, qui véhicule des valeurs, le vélo génère actuellement un véritable engouement chez les chefs d'entreprise



D.R.

Second souffle

Présente à Paris, Lille, Lyon, Rennes et Reims, l'association Second Souffle a pour objectifs de :

- démarginaliser l'échec entrepreneurial auprès des employeurs
- valoriser les compétences de ces chefs d'entreprise en rebond
- de les aider à reprendre confiance en vue de retrouver un emploi (salarial - portage salarial - missions partagées- management de transition) ou re-créer.

Contact : **Christine LECOMTE** - 06 60 81 59 46

www.secondsouffle.org - christinelecomte@outlook.fr

Twitter : @lecomte_ch / @SecondSouffle _

LE DÉPÔT DE BILAN COMME UN ACTE DE GESTION!

6 octobre 2013, **Cécile MASSON** sort du tribunal de commerce pour découvrir 3 minutes après un appel téléphonique sur son portable : Alors, tu as déposé ton bilan, me demande mon interlocuteur! C'est une des phases les plus angoissantes de la procédure. Vous n'avez plus de ressources financières, vous vivez une épreuve nouvelle, vous êtes sensible et effrayée... et, confidentialité zéro, tout le monde est immédiatement informé de votre situation. D'autant plus délicat que je suis commerçante, avec pignon sur rue! Je trouve que l'image du commerçant devrait être respectée. Après tout, je n'ai rien volé! Ai-je la peste ou la gale? Le secret professionnel est respecté pour les malades, les tribunaux feraient bien d'appliquer cette règle!»

Les pépins s'enchaînent

Mais revenons à mon histoire, j'ai créé mon premier parc de loisirs pour enfants en 2006, avec succès. Le marché se développe et les affaires prospèrent. Pour occuper le terrain et contrer l'éventuelle installation d'un concurrent, je décide d'en ouvrir un deuxième sur ma zone de chalandise. Chose faite en octobre 2010 sur une zone en construction pour laquelle on me promet une vraie synergie locale qui n'arrivera que 4 ans après! 2^e pépin important, en juin 2011, l'accident d'un enfant, pour lequel ma responsabilité a été écartée sur tous les points. Mais le mal est fait et la fréquentation chute pendant 18 mois.

Un site non rentable, l'ouverture d'un concurrent discount à proximité et un été 2013 caniculaire ont raison de notre trésorerie et je suis obligée de déclarer la société en cessation de paiement en septembre, tout en demandant une prolongation d'activité qui m'est accordée. Je continue donc à gérer et un mandataire est désigné pour représenter les créanciers. Mais c'est une mécanique dévastatrice. Je continue à avancer avec mes tripes et avec une véritable implication des salariés maintenus en place.



Pour Cécile MASSON, le mandataire est plein de bonnes volontés, mais il n'a pas tous les éléments pour juger

« Vous n'avez plus de ressources financières, vous êtes en échec professionnel, vous n'êtes pas très fière de vous... et, confidentialité zéro, tout le monde est immédiatement informé de votre situation »

La ruée vers l'or

Mais, nous sommes seuls, dans l'ignorance totale, on ne nous explique rien. On est assommé d'administratif et de mauvaise foi des créanciers. C'est la ruée vers l'or! Certains créanciers en profitent pour nous enfoncer. Comme ce propriétaire qui en profite pour faire valoir 9 années de bail ou ce loueur de voiture qui présente 100% de la valeur du véhicule pour lequel il ne restait qu'un mois de loyer à payer. Ou les impôts et l'Urssaf qui provisionnent à outrance... Et, c'est toujours à moi de prouver mon bon droit au mandataire qui n'a pas tous les éléments pour juger!

Seule contre tous

J'ai connu le fameux isolement du chef d'entreprise. Pas d'empathie, pas de soutien du tribunal qui analyse chaque mois les résultats que je lui propose. Ce ne sont pas les hommes qui sont en cause, c'est le système. Ils ne sont pas là pour m'aider mais pour me juger froidement et sans

empathie. Je ne suis pas prête d'oublier tous ceux qui m'ont tendu la main, à commencer par ma famille et par le syndicat des parcs de loisirs. Merci à tous.

Une banque partenaire

Les 2 périodes d'observation se sont bien passées. Un plan de continuation a pu se mettre en place en octobre 2014 sur 9 ans avec un différé d'un an. Aujourd'hui, la rentabilité est de retour et la trésorerie est très bonne. Même les banques recommencent à s'intéresser à moi. Et pourtant, elles m'ont laissée tomber lamentablement pendant ces 18 mois. Je n'oublie pas et j'ai appris à me méfier!

Cette épreuve m'a renforcée. J'ai décidé de basculer en énergie positive, après tout cette période m'a permis de renforcer les forces de mon entreprise. Même si une Déclaration de Cessation de Paiement est proposée par les professionnels de la comptabilité comme un acte de gestion, pour un chef d'entreprise, c'est d'abord une tragédie. Et on a jamais imaginé un tel scénario en créant sa boîte...

En chiffres

63 400 entreprises ont déposé leur bilan en 2014, soit

une hausse de **1%** vs 2013. Bien sûr, certaines survivent et sont mises en redressement, mais

dans **9** cas sur **10** les dépôts de bilan se terminent par une liquidation.

Près de **75%** des défaillances identifiées concernent les TPE, très vulnérables à la dégradation de l'économie. Les PME, quant à elles, représentent **21%** des faillites.

twenthy
TOUT LE MONDE PARLE DE PROJETS
NOUS PARLONS D'HOMMES

« PRENEZ DU RECUL
POUR PRENDRE
DE L'AVANCE »

COACHING - CONSEIL - FORMATION
WWW.TWENTHY.FR

CONTACTEZ-NOUS SUR LE SITE POUR BÉNÉFICIER D'UNE SÉANCE DÉCOUVERTE DE NOTRE CONCEPT « LA MARCHÉ DU COACH ».

ACTER PLUS RAPIDEMENT LA CESSATION DE PAIEMENT

Pascaline MATUSIAK a créé une société de Conseil - Formation - Coaching en 2004 avec, au fil des années un CA autour de 200 000€ par an. En octobre 2013, Pascaline commence à se poser des questions suite à des problèmes de trésorerie. « Je découvre alors que la facilité de caisse octroyée par la banque en période où tout allait bien a été supprimée puis après négociation ramenée à un niveau très bas. Vu la situation, mon interlocutrice bancaire, au demeurant très sympathique, me fait part d'un refus de sa direction de remettre la facilité comme auparavant ».

2014, une année noire

2014 est une année qui débute mal avec la non concrétisation de nombreux devis... « Je prends la décision d'entamer une réorganisation. Me sentant esseulée, je fais appel à mon réseau pour avancer. Mon expert-comptable, Monsieur **LOYSEAU** du cabinet **Expert and Co** à Roubaix, des amis chefs d'entreprise m'ont beaucoup aidée. Mais je n'arrive pas à prendre la décision, pour des raisons affectives, face à sa recommandation de licencier le seul salarié de l'entreprise : c'est un ami proche ! Je déménage les locaux pour faire baisser le loyer - j'essaie d'étaler au maximum le paiement des charges (Urssaf, RSI...). Viennent se greffer des problèmes personnels avec l'hospitalisation longue durée puis le décès de ma mère... »

Plus de boîte, plus de boulot...

« En mai, contrainte et forcée, je prends la décision du licenciement puis de



Avec le recul, Pascaline MATUSIAK n'aurait pas embauché un ami.

« Vous entrez au tribunal en chef d'entreprise et vous ressortez sans rien : plus de boîte, plus de boulot, plus de voiture, plus d'ordinateur, plus de téléphone, plus de possibilité d'emprunter... le trou noir! »

constater qu'il m'en coûterait 16 000 €, une somme impossible à déboursier compte tenu de la trésorerie qui est l'équilibre de l'entreprise. Le dépôt de bilan devient la seule et unique solution que je finis par prendre le 30 juin 2014. Une forte pression que je surmonte difficilement au niveau psychologique et même physique ! Vous entrez au tribunal en chef d'entreprise et vous ressortez sans rien : plus de boîte, plus de boulot, plus de voiture, plus d'ordinateur, plus de téléphone, plus de possibilité d'emprunter... le trou noir ! »

Payer mes dettes

« Pour sortir le plus proprement possible, j'ai vendu ma voiture et payé toutes mes dettes. J'ai aidé au maximum le mandataire pour lui permettre de recouvrer le maximum de factures clients en cours. Ma priorité était la prise en charge rapide du licenciement du salarié par les AGS. Je suis beaucoup intervenue sur les déclarations de TVA, les résiliations de mes affiliations RSI par exemple. »

Avec le recul

« Je pense que je n'aurais pas embauché un ami ! J'aurais signifié le licenciement beaucoup plus promptement et j'aurais acté plus rapidement l'insuffisance de revenu de la société. En tenant compte, par exemple, du fait que je ne me suis pas payée pendant la dernière année d'exploitation ! Heureusement que je n'ai pas réinvesti dans « ma boîte » au risque de tout perdre. J'ai créé cette société étant célibataire et aujourd'hui ma situation a changé puisque j'ai désormais une famille, des enfants, une maison et je ne souhaitais pas mettre tout le monde en péril ... »

Aujourd'hui : Je cherche du travail dans mes domaines de compétences et j'effectue quelques missions ponctuelles en portage salarial avec la société ITG. Aussi j'ai tenu à m'investir et accompagner des dirigeants d'entreprise qui s'essouffent ou sont proches du dépôt de bilan donc je suis membre bénévole auprès de l'association Second Souffle.

« Le plus dur est de franchir la porte du tribunal car on remet entre les mains du tribunal tout ce que l'on a de plus précieux »

Le portail du rebond des entrepreneurs

Ce portail du rebond a été réalisé à l'initiative des 4 associations à Sciences Po Paris en janvier 2014 : SOS Entrepreneur (qui intervient pour aider l'entrepreneur en difficulté à « *Rebondir aux commandes de son entreprise* ») ; RE-CREER (qui permet à l'entrepreneur, qui a tout perdu, de partager son expérience pour « *Rebondir vers un nouveau projet* ») ; 60 000 Rebonds (qui aide l'entrepreneur, qui a été liquidé, à « *Rebondir en recréant une activité* ») ; SECOND SOUFFLE .org (qui crée les conditions pour « *Rebondir en retrouvant un emploi* »). Les 4 associations sont réunies dans un Groupement d'Intérêt Associatif (G.I.A.), qui a pour objectif commun d'assister les entrepreneurs à rebondir pendant ou après avoir connu des difficultés entrepreneuriales, et à l'initiative du Ministère chargé des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique.

www.portaildurebond.com